

## **REGLEMENT PARTICULIER**

Rallye Cartographique  
Samedi 8 mars 2025

### **But :**

- Initiation à la lecture d'une carte routière.
- Initiation au respect des horaires imposés par pointage aux tables de contrôles horaires disposées sur le parcours.

### **Principe :**

- à bord de leur véhicule, les concurrents suivent le tracé indiqué sur une carte routière qui leur est remise 3 minutes avant leur départ.
- ils rencontrent sur le parcours des "panneaux témoins" disposés par l'organisateur sur lesquels ils liront un sigle à retranscrire sur leur carnet de bord.
- en différents points, précisés sur la carte, ils rencontrent des contrôles horaires (CH) auprès desquels ils devront pointer, au plus près de la minute idéale, selon le temps imparti précisé sur leur carnet de bord.

### **Indications :**

- la distance à parcourir ne dépasse pas 100 km.
- les voitures partent toutes les minutes, le premier départ étant prévu à 19h30.
- Le départ et l'arrivée sont jugés **sur le parking de la salle culturelle de Lormes**.
- un classement sera établi sur la base du nombre de panneaux relevés et d'autre part sur le respect du temps imparti (avance ou retard), ce qui donnera lieu à une remise de prix (salle culturelle) ou chacun recevra un lot.
- les équipages de deux personnes bénéficieront d'une majoration de 10% de leur score total.
- le premier équipage féminin se verra remettre un lot spécial.

### **Conditions d'admission :**

- l'épreuve est réservée à tout véhicule motorisé dépassant 50 km/h et répondant aux exigences du code de la route.
- Le nombre de concurrents maximum par véhicule est dicté par la carte grise.
- Le conducteur s'engage, pendant toute la durée de l'épreuve, **à respecter les règles du code de la route, les riverains et les abords du tracé**.
- La perte du carnet de bord exclut le concurrent du classement.

Les droits d'engagement sont de 25 euros par personne (gratuit pour les moins de 10 ans) comprenant les documents utiles à la participation, l'apéritif et le repas (boissons non comprises).

Pour être pris en considération, le bulletin d'engagement devra obligatoirement être remis à l'Ecurie Morvan des Lacs **avant le 1 mars 2025**.

Si à la date du 03/03/25, le nombre de voitures engagées est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve avec reversement des droits d'engagement.

Le nombre de voitures admises est limité à 70.

Les conducteurs doivent se présenter au contrôle administratif entre 17h30 et 19h00 munis de leur permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance en cours de validité. Un carnet de bord numéroté leur sera remis.

Un briefing aura lieu à 19h10 pour rappeler aux participants les principes de l'épreuve.

Chaque équipage doit prévoir un équipement minimum (stylo, loupe, lampe de poche ...).

**Ne manquez sous aucun prétexte cette soirée sportive et récréative que vous offre l'équipe de l'Ecurie Morvan des Lacs.**

Le Président,

Jérôme Trameçon